



Agriculture : Les “néo-paysans”, cette relève incontournable et pourtant entravée

Ils portent des projets diversifiés, allant du maraîchage à la culture de céréales, mais défendent tous une agriculture qu'ils veulent « plus respectueuse de l'environnement ». Depuis quelques années, ces « néo-paysans » qui, sans attaches au milieu agricole, décident de devenir agriculteurs, représentent en France une part croissante des candidats à l'installation. Pourtant, entre leur manque de connaissance d'un milieu professionnel complexe, et l'inaptitude de certaines institutions à répondre à leurs besoins, leur arrivée est déjà menacée.

A la fin de sa journée, Amande Gat traverse rapidement les bâtiments de la ferme des Trognés pour certains encore vides : « On a trouvé cet endroit à la fin de l'année 2021, on est au sud de Rennes, à environ trente kilomètres. C'est un ensemble de quarante hectares qui entourent ce corps de ferme où l'on habite depuis notre arrivée ». L'agricultrice de 35 ans continue son chemin qui la mène en contrebas des enclos en bois, jusqu'à un bout de prairie sur lequel déambule une trentaine de vaches. Pendant encore une quinzaine de minutes, elle surveille les comportements de son troupeau : « Elles sont toutes arrivées en mars dernier dans des grands camions. On a principalement des armoricaines parce qu'elles sont connues pour leur docilité, et surtout parce que l'on cherchait une race locale ».

Amande remonte ensuite la pente, prenant le temps de passer les barrières électriques menant à un chemin en terre. Elle arrive enfin à sa maison en pierres grises, qui rappelle celles des grandes exploitations céréalières qui entourent ce lieu-dit d'Ille-et-Vilaine. Mais dans cette ferme des Trognés, où l'éleveuse vit avec son compagnon

Damien, un détail aux allures de maison d'architecte attire l'attention. A quelques mètres de l'auvent abritant leur tracteur, ils ont installé leur tiny house faite de bois clair et de fenêtres rectangulaires : « *Quand on vendait des gaufres, on habitait et on se déplaçait avec ça. Aujourd'hui on la retape pour proposer des séjours à la ferme d'ici quelques mois* ».

Amande n'a pas toujours été dans le monde de l'agriculture, son arrivée dans cette région bretonne est en fait liée à sa reconversion. Elle n'a aucun parent agriculteur et, après une formation en sciences politiques, elle a d'abord travaillé dans l'économie sociale et solidaire. Damien a lui occupé plusieurs postes d'ouvrier en usine avant de rejoindre quelques temps cette gaufrière itinérante. Puis ils ont construit ce projet d'élevage qu'ils veulent passer au plus vite en agriculture biologique, mais aussi diversifier en y ajoutant des porcs, un espace de maraîchage, et pourquoi pas quelques hectares de céréales. L'objectif : proposer en vente directe de la viande locale, des légumes, et des gaufres réalisées avec les produits de leur ferme.

Pour l'Agreste (le service de statistiques du Ministère de l'Agriculture), Amande est une NIMA, à savoir une jeune agricultrice « non-issu du milieu agricole ». Elle fait surtout partie de ceux que Gaspard d'Allens et Lucie Leclair nomment les « *néo-paysans* ». Dans [l'ouvrage qu'ils lui ont consacré](#), ces deux journalistes construisent cette population autour de plusieurs critères : il s'agirait de nouveaux paysans qui ne sont pas issus de familles agricoles et ont décidé de s'installer à la suite d'une reconversion ou après leurs études. Ces vingtenaires et trentenaires portent des projets variés, allant du maraîchage sur des petits espaces à des cultures céréalières de 80 hectares, mais obéissent tous à une envie de développer une agriculture plus respectueuse de l'environnement, qu'il s'agisse de label bio ou de l'application [des principes de l'agriculture paysanne](#).

Or ce mouvement n'a aujourd'hui plus rien d'anecdotique. L'importance croissante de ces nouveaux candidats à l'installation est telle que le sociologue [André Micoud interroge leur rôle futur](#) et voit dans ces « *néo-paysans* » le « *portrait de l'agriculture de 2030* ».

Des projets indispensables et pourtant mal accueillis

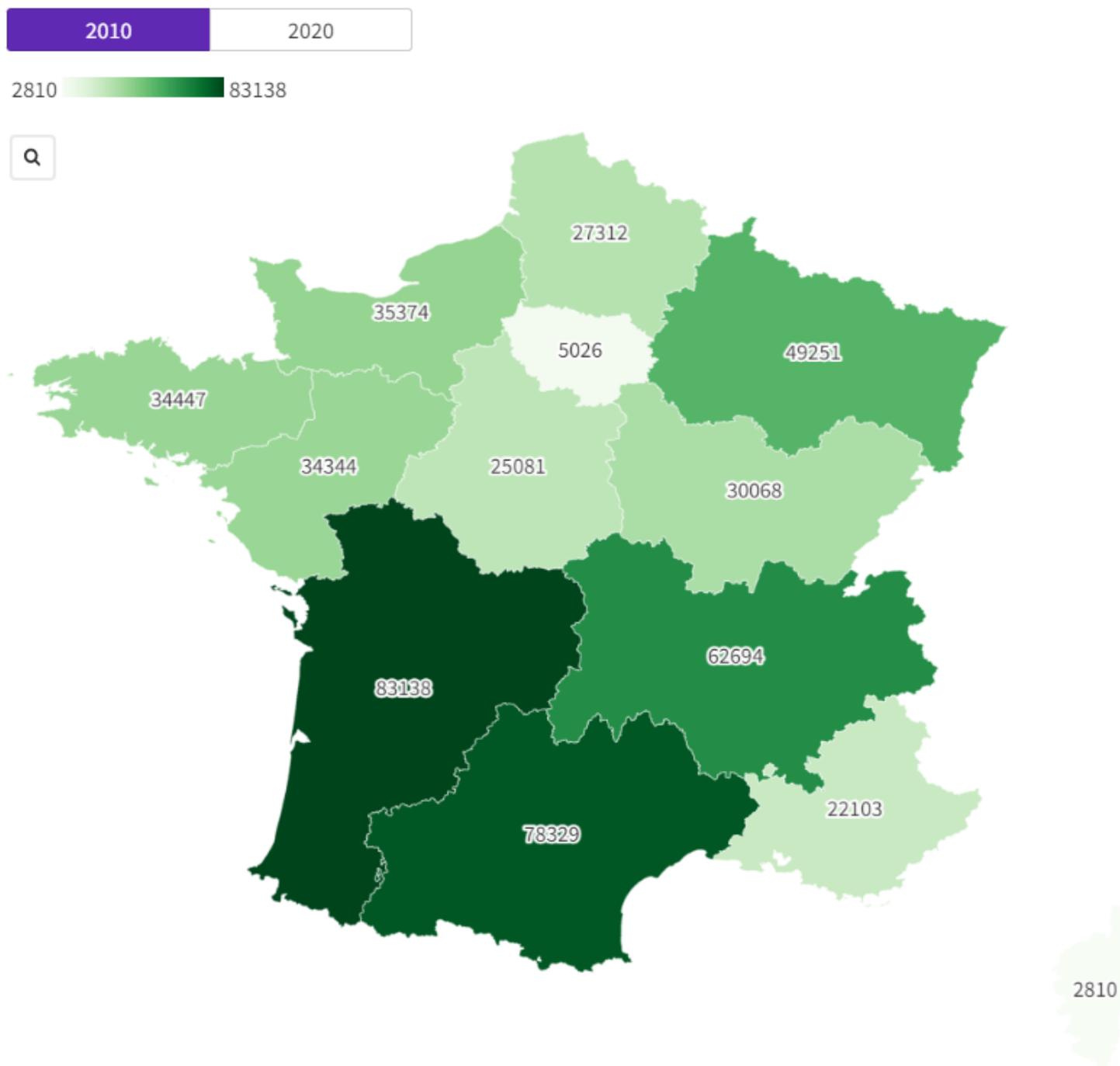
« *C'est une chance inouïe* ». Lorsque l'on évoque avec lui l'arrivée de cette nouvelle population qui se rêve paysanne, François Beaupère, Vice-Président des Chambres d'agriculture, affiche d'abord son enthousiasme. Chargé notamment des questions d'installation et de transmission, il explique ce sentiment : « *nous ne pourrions pas compter sur les seuls enfants d'agriculteurs* ». Depuis quarante ans, le nombre d'exploitations ne cesse de chuter, et avec lui, celui des agriculteurs. Ils sont [quatre fois moins nombreux qu'en 1982](#).

Or cette chute atteint chaque année un nouveau palier. Le recensement [réalisé en 2020 par l'Agreste](#) indique notamment que 100 000 exploitations ont disparu en dix ans, ce qui correspond à une baisse de 20%. Les départs à la retraite et cessations d'activité n'étant pas compensés par les arrivées, la tendance n'est pas à la reprise mais bien à l'agrandissement des exploitations déjà existantes. La surface moyenne des fermes françaises a ainsi atteint 69 hectares en 2020, soit quatorze de plus qu'en 2010. Et un chiffre retient particulièrement l'attention : **d'ici dix ans, 55%**

des agriculteurs français auront atteint l'âge du départ à la retraite. Leur relève, c'est-à-dire l'installation de nouveaux agriculteurs, est aujourd'hui une urgence.

En 10 ans, 20% des exploitations agricoles françaises ont disparu.

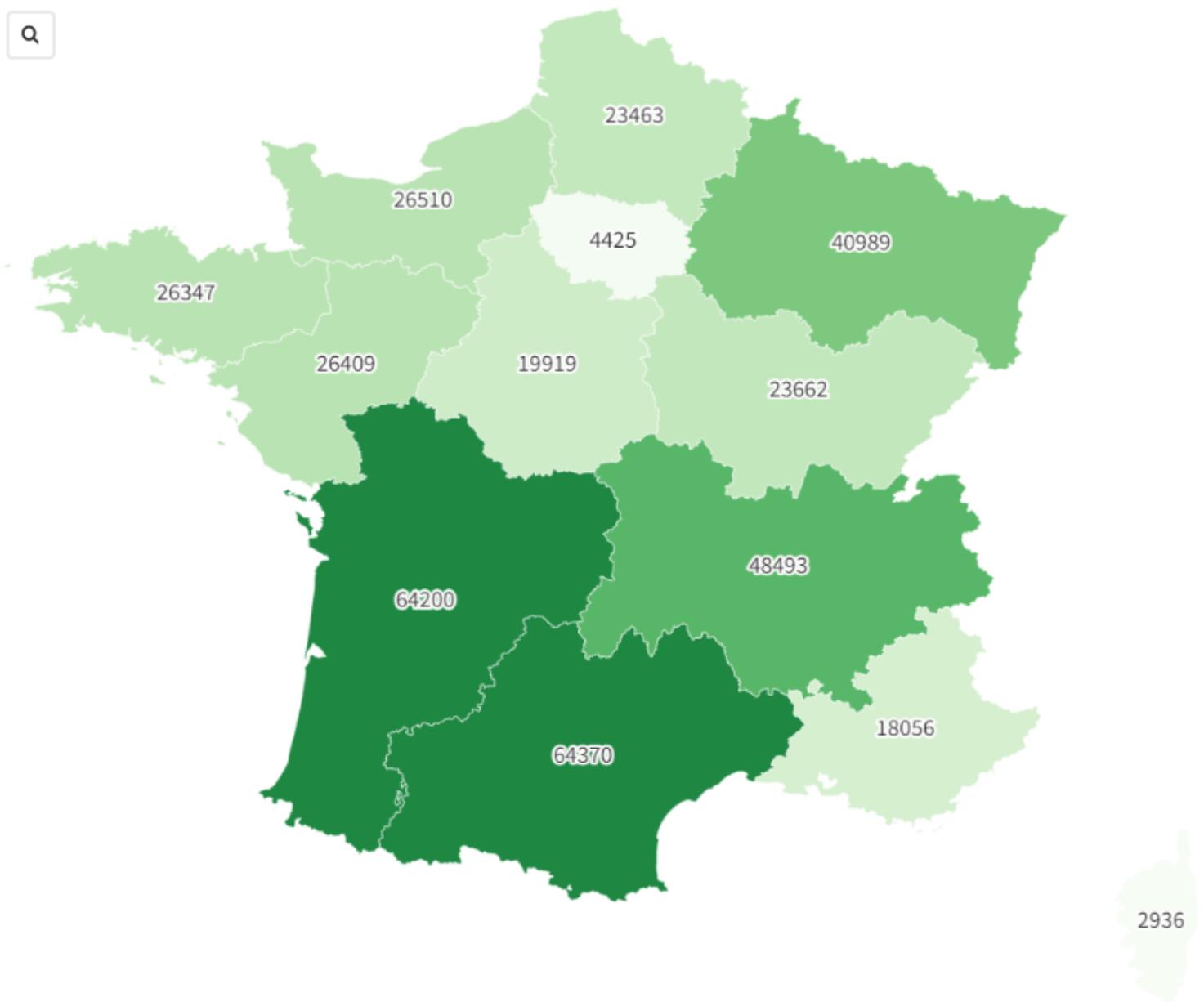
Cette carte représente l'évolution, entre 2010 et 2020, du nombre d'exploitations agricoles dans les 13 régions de France métropolitaine. Sur cette période ce nombre a chuté dans toutes ces régions, mis à part en Corse.



Source: INSEE, IGN / Admin Express COG, Recensements agricoles publiés par l'Agreste en 2010 et 2020

2010 2020

2810 83138



Source: INSEE, IGN / Admin Express COG, Recensements agricoles publiés par l'Agreste en 2010 et 2020

Théoriquement cette nouvelle génération de paysans qui se tournent vers le milieu agricole sans y avoir d'attaches est donc bien une aubaine. Mais le chemin menant jusqu'à la concrétisation de ces reconversions est, pour certains, interminable. Entre manque de connaissances sur un monde très codifié et quasi-obligation de passer par des institutions peu familières de leurs projets et de leurs doutes, ces futurs agriculteurs font face à une succession d'embûches contraignant leur installation. A tel point que leur arrivée, pourtant récente, dans l'agriculture française, semble déjà en péril.

François Beaupere explique qu'en France, ce sont les Chambres d'agriculture qui sont chargées « d'accompagner tous les porteurs de projets, quels qu'ils soient ». Ce réseau d'établissements publics, créé en 1924 mais remanié à plusieurs reprises, propose donc un parcours censé répondre, en plusieurs étapes, aux besoins de tous les futurs exploitants, de la précision du projet jusqu'à l'installation.

La porte d'entrée de ce parcours est le Point Accueil Installation (PAI). Ces structures présentes dans tous les départements forment un maillage dont l'objectif est d'apporter toutes les informations nécessaires aux futurs agriculteurs. Concrètement, n'importe qui peut solliciter un PAI pour se renseigner sur les formations disponibles, les différents statuts juridiques d'exploitations, ou encore les sources de financement...

C'est dans cette démarche qu'Adrien Lang a franchi la porte du Point Accueil Installation de Chambéry en 2018. Alors âgé de 20 ans, il suit une formation d'ingénieur agronome qui, à force d'enseignements optionnels et de stages, nourrit son intérêt pour l'apiculture. Avec son père ils construisent à deux un projet d'activité secondaire : « *Notre objectif à terme c'est de créer une installation, d'environ 70 ruches, grâce à laquelle on ferait uniquement du miel bio de montagne et de haute-montagne, toujours avec une démarche respectueuse de l'environnement et des abeilles* », détaille Adrien Lang. Il envisage dans un premier temps d'installer ses ruches sur le terrain de la maison de ses parents qui surplombe le lac du Bourget, et de les déplacer régulièrement en plus haute-montagne jusqu'à l'environnement préservé du Col du Petit Saint-Bernard, qui relie la Tarentaise française au Val d'Aoste italien. L'implantation principale des ruches se ferait donc sur un terrain familial, qui n'est pas pour autant un terrain agricole. Une nuance qui ne correspond pas aux cas détaillés sur les sites des Chambres d'agriculture, ce qui interroge Adrien : « *Je me suis rendu au PAI pour savoir quelle forme juridique serait la plus adéquate pour cette exploitation, entre le GAEC, la SCEA ou encore l'EARL... et à quels statuts pourrions-nous prétendre* ».

Mais d'après l'ingénieur, cette demande classique s'est révélée contre-productive : « *On pensait ressortir de cette discussion avec toutes les réponses à nos questions, mais on a en fait été embarqués dans un tunnel de rendez-vous où nous apportions nous-mêmes des renseignements aux conseillers ! Je n'ai eu aucun conseil sur la forme juridique à privilégier. On m'a même soutenu que j'aurai le statut d'installation dans le cadre familial, ce qui est une information complètement fausse qui n'est pas sans conséquence sur le montant des aides auxquelles je peux prétendre* ». Contraint à la débrouille, il a dû contacter le directeur de la Chambre d'agriculture de Chambéry pour rectifier cette erreur. Et c'est finalement après avoir échangé avec un avocat lyonnais qu'Adrien a décidé de créer son EARL, Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée.



Pour sa ferme de Tresboeuf, en Bretagne, Amande Gat a sélectionné un troupe d'armoricaines, une race locale réputée pour sa docilité. 29/06/22. © Arthur Bamas.

Au-delà de conseils inadaptés, d'autres candidats à l'installation relèvent un manque de considération de la part des conseillers des Chambres. C'est par exemple le cas de Maxime Souville, journaliste reporter d'images qui, à 39 ans, espère bientôt s'installer dans la culture de céréales. Il suit depuis près de deux ans le parcours d'installation mis en place par les Chambres d'Agriculture, a multiplié les stages et terminé un BPREA (Brevet Professionnel Responsable d'Activité Agricole) pour devenir paysan-boulangier : *« lors de mon dernier rendez-vous avec une conseillère de la Chambre d'agriculture, j'ai détaillé mon projet jusqu'au moindre détail, j'ai notamment expliqué que l'agriculture biologique et la vente directe en sont des éléments incontournables »,* détaille-t-il avant de poursuivre : *« Mais je n'ai reçu aucun conseil pertinent. En regardant mon CV, la conseillère a constaté que j'avais manié des drones pour filmer des documentaires. Elle m'a donc expliqué longuement que je devrais plutôt postuler comme pilote de drone pour optimiser la gestion des intrants sur des grandes exploitations conventionnelles, comme si mon projet n'était pas sérieux ».*

François Beaupère reconnaît que l'arrivée de ces nouveaux porteurs de projet peut susciter des interrogations du côté des conseillers chargés de les accompagner : *« Il arrive que certains perçoivent mal toutes les facettes de ces nouvelles envies d'installation ».* Mais le président des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire préfère y voir des *« cas individuels isolés »* et assure que ces conseillers bénéficieront de *« formations internes »* visant à renforcer leurs compétences et à *« les faire changer de regard »*, sans pour autant préciser ni la nature, ni l'échéance de ces formations. Un effort qui gagnerait pourtant à être mis en place rapidement. En 2020, les porteurs

de projets non-issus du milieu agricole représentaient déjà 60% des personnes accueillies dans les PAI de Normandie, un chiffre qui, d'après leurs rapports d'activités annuels, grimpait même à 85% dans les PAI d'Occitanie.

« Nous existons parce qu'il y a un manque »

Mais en attendant une évolution du côté de ces établissements publics, ces futurs agriculteurs préfèrent souvent s'adresser à d'autres acteurs. C'est ce qu'explique Annick Wambst, administratrice de l'association CIVAM Le Serpolet, basée à Dole : *« A l'origine nous étions une AMAP qui permettait aux producteurs de rejoindre un réseau de vente directe. Mais peu à peu nous avons reçu de très nombreuses demandes de porteurs de projets en recherche d'orientations pour leur installation »*. Aujourd'hui le CIVAM Le Serpolet repose sur un *« réseau de paysans »* qui accompagne les candidats à l'installation dans le Jura et le reste de la Franche-Comté. Et Annick Wambst l'assure : *« ceux qui viennent nous voir spontanément sont quasiment tous étrangers au milieu agricole, ils s'adressent à nous car ils ne trouvent pas de conseils ailleurs, nous existons parce qu'il y a un manque »*.

L'association du Serpolet a rejoint le réseau des CIVAM (Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) dès 2011. Ces *« groupes d'agriculteurs et de ruraux qui travaillent de manière collective à la transition agroécologique »* mènent dans toute la France des actions locales destinées à favoriser l'installation en organisant des rencontres entre les paysans et futurs paysans. Ce sont notamment des formations reposant sur du tutorat, une recette qui séduit.

Pour son installation en Bretagne, Amande Gat *« ne s'est pas vraiment posé la question »*. Elle a d'abord contacté le CIVAM local avant de se présenter au PAI : *« J'ai travaillé dans l'économie sociale et solidaire, donc je connaissais ces acteurs présentés comme alternatifs. Leur vision de l'agriculture paysanne correspond à ma manière de faire, à mes envies, pour moi c'était une évidence »*. Elle a ensuite choisi de suivre une formation de *« Paysan Créatif »* qui lui a permis de multiplier les stages et les rencontres avec des éleveurs déjà installés en Ille-et-Vilaine. Pour Amande, cette formation a *« répondu concrètement à son besoin de formation technique »*.



Amande Gat pose devant le tracteur qu'elle a racheté avec la ferme des Trognés, située à Tresboeuf en Bretagne. Grâce au réseau CIVAM, elle a appris à conduire un modèle équivalent lors d'un stage chez un exploitant. 29/06/22. © Arthur Bamas.

Cette réputation de sérieux, les CIVAM l'ont acquise par la mise en place d'un suivi que Annick Wambst présente comme « *le plus personnalisé possible pour chaque projet* ». Or c'est aussi ce suivi qui, d'après Adrien Lang, fait défaut dans le parcours mis en place par les Chambres d'Agriculture : « *Puisque je n'avais qu'une pratique limitée de l'apiculture, le PAI m'a recommandé de faire quatre mois de stage auprès d'apiculteurs professionnels. Mais une fois cette recommandation formulée, je n'ai eu aucun soutien, ni recommandation, ni piste pour trouver des contacts, alors que je ne connais aucun exploitant et que je ne savais pas où chercher. C'est aberrant* ».

Confronté aux mêmes difficultés, Maxime Souville, le journaliste parisien en reconversion, considère que c'est sans doute « *la nature non-conventionnelle de son projet* » qui a déstabilisé les conseillers des Chambres d'Agriculture. Il a contacté l'association Abiosol qui regroupe en Île-de-France plusieurs coopératives œuvrant pour le développement de l'agriculture paysanne. Ce réseau l'a mis en contact avec des exploitants qui lui ont permis de valider les périodes de stage recommandées dans le parcours installation : « *Au lieu de travailler sur une très grande exploitation céréalière – ce que proposait majoritairement la Chambre d'agriculture — j'ai pu me former auprès de paysans-boulangers qui travaillent en bio sur des surfaces plus réduites et refusent la monoculture... autant d'éléments qui m'ont permis de préciser mon projet et de croire en sa faisabilité* ».

Trouver un terrain sans renier son projet

Pour ces nouveaux paysans, la prédominance de ces très grandes exploitations agricoles est un écueil à franchir aussi bien lors de leur formation que plus tard au moment de leur installation. Après la validation de leurs projets, ils doivent encore trouver un moyen de s'établir sur des terres.

En France, ce sont les Safer (Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural) qui sont chargées, depuis les années 1960, d'une mission d'intérêt général : « *permettre à tout porteur de projet viable de s'installer en milieu rural* ». Concrètement, ces sociétés anonymes acquièrent des exploitations agricoles à transmettre (en grande majorité en concertation avec le cédant), avant d'ouvrir des appels publics à candidature et de diffuser ces offres notamment sur le site propriétérurale.com.

D'après Rémy Silve, directeur de la Safer Pays de la Loire, ce mécanisme « *favorise la transparence lors de la transmission d'exploitations agricoles* ». Mais il reconnaît également que les très grandes exploitations, souvent destinées à l'élevage, représentent « *une part importante des fermes disponibles* », et qu'elles manquent de candidats à la reprise dans « *un cas sur trois* ».

Car ces surfaces sont à la fois trop chères et surtout inadaptées aux projets portés par ces nouveaux agriculteurs dont fait partie Maxime Souville. Il recherche depuis plusieurs mois un terrain pour enfin concrétiser son projet de paysan-boulangier : « *Sur les différents registres d'exploitations à reprendre, on ne trouve quasiment que des grandes fermes laitières de 100 ou 150 hectares. Je serai bien incapable de gérer seul de telles surfaces, et, dans mon BPREA de paysan-boulangier, ça ne fait rêver personne* ».

Jean-Philippe Ciaglo a suivi la même formation que Maxime Souville. Il s'est installé en Dordogne comme paysan-boulangier, et considère lui-aussi que le mécanisme de la Safer ne répondait pas à ses besoins. Passionné de sciences naturelles, il s'est tourné vers l'agriculture pour « *travailler avec une diversité de céréales, ce qui permet de ne recourir ni aux intrants ni à l'irrigation* ». Et d'après lui, « *reprendre une ferme immense m'aurait contraint à la monoculture, donc à lutter en permanence contre l'environnement car ça n'a rien de naturel* ».

Rémy Silve entend ce discours. Il assure que les Safer « *s'adressent à tous les projets* » mais considère que la fragmentation de grandes exploitations en petites parcelles n'est pas souhaitable : « *Lorsqu'une exploitation s'ouvre à la transmission, nous essayons toujours de trouver un repreneur pour l'ensemble des terres. Autrement, si chacun reprenait uniquement la dizaine d'hectares qui lui convient, chaque transmission accentuerait les agrandissements des très grandes exploitations voisines, ou même la disparition de terres agricoles* ».

Mais au-delà des questions de surface, ces nouveaux agriculteurs se présentent aussi avec des critères géographiques exigeants. Ce qu'Adrien Lang résume : « *Pour les enfants d'agriculteurs, l'installation consiste à reprendre la ferme des parents, ce qui nous est impossible. On ne cherche pas à s'installer simplement pour devenir agriculteur, mais plutôt pour réaliser un véritable projet de vie* ».

Jean-Philippe Ciaglo refuse par exemple de sacrifier la vie sociale de sa famille pour son installation. Sa recherche de terres a donc obéi à des critères climatiques, mais surtout sociaux : il a choisi la Dordogne car il y a trouvé un corps de ferme situé au cœur d'un village du Périgord qui lui permet à la fois de « *construire son activité en vente directe et de ne pas se sentir isolé* ». C'est

ensuite grâce aux anciens propriétaires de cette ferme qu'il a pu acquérir les hectares nécessaires au lancement de son exploitation.

Amande Gat explique avoir dû renoncer à plusieurs critères importants avant de s'installer à Tresboeuf : *« Au départ je cherchais exclusivement des terres dans le nord de l'Ille-et-Vilaine pour rester proche de ma fille et donc continuer à assurer sa garde alternée. Mais en plus d'un an de recherches je n'ai rien trouvé »*. Elle a donc étendu progressivement sa prospection à l'ensemble du département. C'est comme cela qu'elle a découvert l'annonce pour cette ferme de 40 hectares, dont les prairies vertes à flanc de colline tranchent avec le jaune des grands champs de céréales qui se succèdent inlassablement aux alentours : *« C'était bien plus cher que prévu, et trop loin de ma fille pour assurer le même rythme de garde. Mais je me suis dit que c'était ça ou attendre plusieurs années si ce n'est laisser tomber »*.

« Être son propre comptable, c'est sans doute le plus difficile »

Aujourd'hui installée, Amande Gat semble soulagée d'avoir passé cette étape cruciale du foncier. Sous l'un de ses grands

auvents aux toits gris, elle rassemble des piquets et plusieurs rouleaux de barrières qu'elle utilisera demain pour continuer la construction de l'enclos qui devrait accueillir des cochons d'ici quelques mois. Son projet d'élevage diversifié se construit progressivement, mais il lui reste des étapes à franchir.

Dans l'entrée de sa ferme, une table ronde en bois disparaît sous plusieurs piles de brochures. On y retrouve des livrets d'informations au sujet des aides de la PAC, des publicités de cabinets comptables, et surtout le détail des différents critères de majoration de la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA). En somme, il y est surtout question d'argent. *« C'est la jungle. On en revient à cumuler deux métiers, il faut être paysan mais aussi son propre comptable, et c'est une tâche très lourde pour laquelle il est difficile de trouver de l'aide »*, regrette l'éleveuse bretonne.

Surtout, Amande Gat explique que, malgré leur mission d'accompagnement de tous les exploitants agricoles, notamment en matière de chiffrage de leur installation, les Chambres d'agriculture *« ne s'adressent pas à ceux qui n'ont pas grandi dans ce milieu »*. Elle constate un manque d'accompagnement qui la contraint à *« aller chercher toutes les informations par elle-même, sans pouvoir vérifier si l'on a commis une erreur ou dépassé un délai »*. En difficulté financière en mai dernier, elle est allée pour la première fois de sa vie dans une banque alimentaire : *« Je suis issue de la classe moyenne, plutôt favorisée, BAC + 5, grandes écoles... Mais pour nous installer il a fallu financer trois ans de formation et de recherche de foncier, donc on a par exemple utilisés tous nos droits au chômage. Une fois installés, il y a encore un temps avant de remonter la pente »*. Elle a donc décidé de réaliser, via un financement participatif, un *« dictionnaire de l'installation agricole »* qui s'adresse à tous les porteurs de projets qui ne connaissent ni le jargon ni les acteurs incontournables du parcours qu'ils s'appêtent à débiter : *« L'objectif c'est de rendre compréhensibles des phrases comme « tu dois passer au PAI pour démarrer ton PPP, et peut être*

enchaîner sur un BPREA avant de demander la DJA », *et ainsi renseigner sur les méandres de l'installation pour éviter des galères à tous ceux qui auront lu ce dictionnaire* ».

En plus de ces solutions artisanales, d'autres réseaux accompagnent ces futurs agriculteurs dans le chiffrage de leurs projets. C'est par exemple le cas du Fadear (Fédération Associative pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural), qui regroupe 67 associations locales, dont l'ARDEAR Normandie. A l'image de ce que les CIVAM peuvent faire en matière d'enseignement de techniques agricoles, cette association créée par le syndicat de la Confédération paysanne propose un accompagnement individuel pour mieux « *chiffrer son projet, préparer ses demandes d'aides, et s'inscrire dans le territoire* », comme l'explique Etienne Chaudeurge. L'animateur installation de l'ARDEAR Normandie constate que les personnes étrangères au milieu agricole représentent « *au moins la moitié de tous les futurs paysans qui nous contactent* ».

Depuis quelques années l'ARDEAR Normandie développe des liens avec les Chambres d'agriculture de la région. Etienne Chaudeurge précise que « *ces relations varient d'un département à l'autre, parfois nous n'avons aucun contact. Mais dans certains cas, les PAI renvoient des porteurs de projets vers notre structure car nous sommes les plus à même de les accompagner* ». Et François Beaupere, le Président de la Chambre d'agriculture Pays de la Loire, appelle à étendre cette coopération encore timide : « *Il y a une forme de parallélisme entre ce que proposent ces réseaux et nos PAI, je pense que nous avons tout intérêt, et que les porteurs de projet ont intérêt à ce que nous travaillions ensemble* ».



Mais pour l'instant, le manque de communication entre les Chambres d'Agriculture et ces acteurs associatifs reste préjudiciable. Pendant deux ans, Adrien Lang a suivi le parcours installation conseillé par le PAI de Chambéry. L'apiculteur explique : *« J'ai par exemple suivi cinq mois de stage apicole, soit un de plus que ce que recommandait la Chambre, et j'ai élaboré précisément un Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP). Tout cela avec un objectif en tête : déposer une demande de DJA ».*

Cette DJA est, en matière d'installation, l'aide phare de la Politique Agricole Commune (PAC). Financée à 80% par l'Union européenne et à 20% par l'Etat, elle atteint en 2021 **une moyenne de 32 470€ par personne**. En France, tous les nouveaux installés peuvent demander cette aide, et donc espérer toucher un équivalent de ce montant pour lancer leur exploitation. Enfin toutes les personnes qui remplissent différentes conditions : avoir entre 18 et 40 ans, avoir obtenu l'équivalent d'un diplôme agricole de niveau IV (soit Bac pro agricole, BPREA...), avoir validé les différentes étapes du parcours d'installation prévu par les Chambres d'agriculture, et enfin avoir obtenu, auprès des Directions Départementales des Territoires (DDT), la validation d'un Plan d'entreprise (PE) établi sur quatre ans.

Un ensemble de conditions complexes qui, selon Adrien Lang, *« relève souvent du cas par cas »* et peut avoir des conséquences sur l'installation. Aujourd'hui, le Parisien, qui multiplie régulièrement les aller-retours en Savoie consacrés à l'entretien de ses ruches, regrette de ne pas avoir été redirigé vers des associations locales qui auraient pu l'informer : *« Après plus d'un an de formation, j'ai appris, par mes propres recherches, que, pour toucher cette DJA, je dois tirer entre 30 et 50% de mes revenus de cette activité secondaire. La Chambre ne me l'avait pas expliqué, or mon installation en apiculture est bien trop petite pour atteindre ce chiffre de 30%. Alors j'ai complètement lâché le parcours et définitivement renoncé à demander cette aide pourtant importante ».*

C'est donc en dehors du parcours des Chambres d'agriculture qu'Adrien Lang a accédé à l'installation. En 2019, année « officielle » du lancement de leur production de miel, Adrien et son père ont obtenu une médaille d'or décernée par le Comité apicole des deux Savoie, dans la catégorie miel de montagne. Pour lui cette récompense obtenue auprès de ses pairs de la région souligne la pertinence de leur projet, qu'il s'agisse du choix du pressage comme méthode d'extraction du miel, ou encore de l'attention particulière portée à la qualité de l'environnement dans lequel leurs abeilles butinent. Autant de raison de persévérer malgré les contraintes.

Convaincu de l'urgence dans laquelle se trouve l'agriculture française, Adrien Lang semble néanmoins découragé par le manque de soutien dont pâtissent les futurs agriculteurs extérieurs au milieu : *« Depuis que j'ai quitté le parcours installation, il y a plus de deux ans, et même pendant toute la durée de mon stage, je n'ai eu aucun contact avec un conseiller de la Chambre, personne n'a essayé de voir où j'en étais. Quand des jeunes de mon âge se présentent pour devenir agriculteur, les Chambres devraient mettre le paquet pour les accompagner ! Au lieu de cela, pour eux, c'est comme si mon projet n'avait jamais existé ».*